

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lachellette23.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250318-DEL2025-010-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Délibération n° 2025-010 en date du 18 mars portant sur les subventions accordées aux associations

Date de Convocation : 10/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 18 mars à 19h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER, Mme Patricia DESSALLES.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLET, M. Jean-Paul BIGNET.

Pouvoirs :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : *Mme WYBRECHT Annie est désignée secrétaire de séance.*

M. le Maire présente les demandes faites par les associations :

- Le Secours populaire
- Solidarité Paysans Limousin
- La Ligue contre le Cancer
- France Adot
- Le SSIAD
- L'ACCA La Cellette
- Le Panier de Poucet
- Déclic Nord Creuse
- Association Prévention routière
- Le Souvenir Français
- Sapeurs -Pompiers de Genouillac
- L'Entente Sportive Nouziers la Cellette
- Le Club de La Garenne
- Banque Alimentaire

M. le Maire demande aux Présidents des associations membres du Conseil Municipal de sortir de la salle pour ce dossier :

Mme Fortanier, et Mme Wybrecht.

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à la Majorité,

➤ **DECIDE D'ACCORDER** les montants suivants le tableau ci-dessous.

➤ **DE NE PAS ACCORDER** de subventions aux autres associations demandeuses.

	BUDGET N-1	Demande	VOTE
Nouziers-La Cellette	450.00	500.00	450.00
ACCA	450.00	500.00	450.00
Comité des fêtes	450.00		100.00
Club de la Garenne	450.00	500.00	450.00
Le Panier de Poucet	450.00	500.00	450.00
Les Anciens combattants de La Cellette	150.00		150.00
Déclic	50.00		100.00
Sapeurs-pompiers Genouillac	150.00	150.00	150.00
SSIAD Genouillac 0.50/ Hab. (258/hab.)	123.00	129.00	129.00
Comice Agricole	200.00	200.00	200.00
Banque Alimentaire	50.00		50.00
	2 973.00		2 679.00

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

CANTON de BONNAT
Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250318-DEL2025-010-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
10	8	0	6	6	6	0	0

Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 20/03/2025
Mme Annie WYBRECHT

Wybrecht

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 18 MARS 2025
M. Camille CARCAT



[Signature]
Le Maire